



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 11170

Texte de la question

M Marc Dolez attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des personnels du service social scolaire. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre pour les doter d'un statut précis.

Texte de la réponse

Reponse. - Il convient de préciser qu'en vertu de la repartition des competences gouvernementales arretee lors du transfert de la sante scolaire a l'education nationale au 1er janvier 1985, le ministere de l'education nationale, de la jeunesse et des sports n'a pas la maitrise des moyens en medecins et personnels de secretariat qui demeurent mis a la disposition du service de sante scolaire par le ministere de la solidarite, de la sante et de la protection sociale. La gestion des medecins et des personnels de secretariat etant assuree par ce departement ministeriel, il est par consequent seul competent pour examiner, actuellement, les problemes que souleve la situation administrative de ces personnels. Il convient toutefois de signaler que le reglement des difficultes posees par la double tutelle ministerielle fait, actuellement, l'objet de discussions au plan interministeriel.

Données clés

Auteur : [M. Dolez Marc](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11170

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 1989, page 1435